

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité de Preissac

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Gérard Pétrin, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste. Pour le vérifier, vous pouvez :
 - Consulter l'avis « Êtes-vous inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale ? » qui sera distribué porte à porte aux domiciliés sur le territoire de Preissac;
 - Communiquer avec le bureau du président d'élection;
 - Consulter la liste électorale auprès de la Commission de révision, aux jours et aux heures où elle siège.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin, vous remplissez les conditions suivantes :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection (au plus tard le 22 octobre 2025 pour voter au scrutin en cours). Les formulaires sont disponibles en ligne au <https://preissac.com/election>.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit :

Lieu : Bureau municipal - 6, rue des Rapides, Preissac
Jours et heures : Lundi, le 20 octobre 2025 de 13 h 30 à 20 h 00
Mercredi, le 22 octobre 2025 de 13 h 30 à 17 h 30
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse 6, rue des Rapides, Preissac (Bureau municipal)
Téléphone 819-732-4938 poste 103

Signature

Lieu : Preissac

Date : 9 octobre 2025

ORIGINAL SIGNÉ [Gérard Pétrin]

Président d'élection